

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025_0014 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/02/2025

Objet : Maintenance et rénovation des aires de jeux

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 24/02/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision DFCPAJI_2025_0014.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250224-2025_0014-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/02/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0014

Objet : Marché n° 24.214 – Maintenance
et rénovation des aires de jeux –
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 29/01/2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 19/11/2024 en vue de la réalisation de la
maintenance et de la rénovation des aires de jeux installées dans les parcs, les jardins et
les écoles de la commune de Tourcoing ;

Considérant que la société ECOGOM a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.214 avec la société ECOGOM pour un montant
minimum annuel de 25 000€ HT et pour un montant maximum annuel de 250 000€ HT en
vue de la réalisation de la maintenance et de la rénovation des aires de jeux installées
dans les parcs, les jardins et les écoles de la commune de Tourcoing.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **24 FEV. 2025**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **24 FEV. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **24 FEV. 2025**